

**CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES D'ADMISSION AU CORPS DES  
SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE**

**ÉPREUVES DE CONNAISSANCES  
PROFESSIONNELLES**

**(Durée : 03 heures – coefficient : 5 – note éliminatoire < 6/20)**

**Extrait de l'arrêté du 27 avril 2011**

**Annexe II – I – 1.1.**

**Cette épreuve consiste pour le candidat à répondre à plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense. Les questions portent sur le programme défini au paragraphe IV de la présente annexe.**

**Il est attendu des candidats qu'ils aient une bonne connaissance des textes qui régissent le travail des agents de police judiciaire adjoints (APJA) de la gendarmerie et de leur environnement professionnel.**

**Cette épreuve a également pour objectif d'évaluer l'expression écrite du candidat. Les réponses aux questions devront être organisées (introduction-argumentation-conclusion). Une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française.**

**L'ensemble des questions doit être traité par les candidats.**

**Il est attendu des candidats un développement de 20 à 30 lignes par question.**

**Question 1 :**

**Les violences intrafamiliales.**

Les violences intrafamiliales constituent des infractions de plus en plus courantes qui mobilisent régulièrement les unités de gendarmerie. Définissez ce phénomène et indiquez de quelle manière ce contentieux doit être traité.

**Question 2 :**

**L'action en uniforme.**

Définissez le principe fondamental du port de l'uniforme en gendarmerie en précisant ses intérêts et les devoirs qu'il impose au gendarme.

**Question 3 :**

**Le transport sur les lieux d'un accident de la circulation routière.**

Lors du transport sur les lieux d'un accident de la circulation routière, la diffusion de l'alerte par voie de compte-rendu est essentielle. Quel est l'intérêt de ce réflexe et sous quels aspects cette transmission de l'information doit-elle s'effectuer ?

**Question 4 :**

**Les juridictions de jugement.**

Présentez les compétences et les caractéristiques de la Cour d'Assises.